Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260311-D2026110313-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 11 Mars 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame le Maire, Armelle NICOLAS.

Présents :	Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Bertrand LE RAY, Nathalie HOREL, Maurice LECHARD, Renée JEANNET, Didier LE BOLÉ, Marianne LE BOURLIGU, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Colette PERENNEC, Stéphane PIGACHE, Françoise GUYONVARCH, Thierry LE TOUZO, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Sandrine LEFEUVRE, Davy CATHERINE, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX, Jérôme MEUNIER, Brigitte LE VAILLANT
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	**Christophe BENOIT, Laurence LE BOUILLE, David HELLEGOUARCH**
Absent(s) excusé(s) :	Sylvain OLIVO
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	26
Date de convocation du Conseil municipal :	05 Mars 2026
Secrétaire de séance :	Betty BARGUIL

13- VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES 24 KAYAK POUR L'ORGANISAITON DE L'EDITION 2026 DES « 24 HEURES KAYAK »

La commune souhaite soutenir l'association Les 24 Kayak dans l'organisation de l'édition 2026 des « 24 Heures Kayak », événement sportif et festif emblématique du territoire. Cette manifestation, qui mobilise de nombreux bénévoles et attire un large public, contribue à l'animation locale, au rayonnement de la commune et à son attractivité touristique et économique. Compte tenu de l'ampleur logistique et financière nécessaire à son organisation, la municipalité propose d'accompagner cette initiative associative par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Sur proposition du Bureau municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260311-D2026110313-DE

Vu l'avis favorable de la Commission n°4 Culture, Citoyenneté, Vie associative et Solidarité du 10 février 2026 ;

Considérant que l'association Les 24 Kayak a été créée afin de relancer la manifestation sportive et festive des « 24 Heures Kayak » sur le site de Locastel à Inzinzac-Lochrist ;

Considérant que la prochaine édition, prévue les 6 et 7 juin 2026, doit permettre le retour de cet évènement réunissant plusieurs centaines de participants et un large public autour d'une compétition sportive, d'animations culturelles et d'un village festif ;

Considérant que cet événement contribue à l'animation du territoire, à son attractivité touristique et économique, ainsi qu'au rayonnement de la commune à l'échelle locale et régionale ;

Considérant que l'organisation d'une manifestation de cette ampleur implique des dépenses importantes en matière de logistique, de sécurité, d'accueil du public et d'animation ;

Considérant l'intérêt communal que présente cet événement et la volonté de la municipalité de soutenir les initiatives associatives contribuant au dynamisme du territoire ;

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Les 24 Kayak pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 des « 24 Heures Kayak » ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent ;

- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,
Betty BARGUIL

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,
Armelle NICOLAS